

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Se payoit par le roy devant Souverain

En argent Dix ecus, bled quatre sacs, avoine deux sacs avec sept sacs d'avoine et cinq ecus pour le service de l'église, et cinq chard de bois au fur & à mesure d'achallens

Le Séminaire de Trébourg envoyoit chaque année neuf ecus par gratification et encouragement, on ne peut guère compter pour la suite.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Bottens.*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village dont les maisons sont écartées et dispersées les unes des autres.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune proprement dite.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *La Paroisse porte le nom du Village, qui a son Agent particulier.*
- d. District? *Les Fallens*
- e. Canton? *Canton du Lemane.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le ressort de l'école comprend le Village entier dont les maisons sont isolées, et le Village de Polley le grand, qui est éloigné de Bottens de 25 minutes.

La Pastorias a trois Maisons distantes d'environ un quart de lieue en Mandou une Maison distante d'environ 10 minutes

(voies " 2.° 3.°)

On compte environ 45 à Bottens

Handwritten initials/signature

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Challens, Appens sont éloignés
d'une petite lieue, Pollez-petit demeurant

a. Leurs noms.

(Voyez n° 4)

b. Leurs distances réciproques.

Challens demeurant d'Appens,
Pollez-petit est à une bonne lieue
des deux.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On enseigne la lecture, l'écriture,
l'orthographe, l'arithmétique, le
Catholicisme et le Chant.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école deux fois par jour
toute l'année qui dure de deux à trois
heures selon que les enfans y vien-
nent ou n'y viennent pas.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Il n'y a point de livres de l'école
Chacun porte le sien.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Il n'y a point de réglemens posés
-ils on garde la police que la
docilité des enfans peut supporter.

9°. Durée de l'école chaque jour?

(Voyez n° 6)
On les distribue selon leurs
progrès.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

Un Régent qui est en même
temps Marguillier

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Pasteur avec la Conférence
établissait le Régent qui devoit
avoir Brevet & Dictionnaire de L'Évêque

b. D'où est-il?

de Botten
Jean-Jacques Longepierre

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

57 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

il a 5 enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis 30 ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

il étoit à la Maison de son Père
laboureur de profession.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

O.

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

(no 2. 6.)

a. En hiver, }
b. En été, } foit garçons ou filles.

selon la diligence des enfans

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Aucun

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

O.

b. Quelle en est la valeur?

O.

c. Source des revenus.

Au Sidavant Chateau d'Eschallens
il percevoit 48 francs, 4 Sacs fromes
et deux de Meubles, avoine 4 Sacs,
en récompense de ses longs services
on lui donnoit, pour lui tenir seule-
ment un Sac de blé, et 2 Sacs d'avoine
il percevoit encore de Siboury 20 francs
argens de Siboury.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

rien.

15°. Bâtiment de l'école.

O.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

O.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

O.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Le Régent se procure le
Bâtiment qu'il a agrandi pour la
rendre propre à l'école, et qui
n'est pas encore finie.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

O.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens se?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(13)

(13) Plus 5^{me} Champs de Bois dans le bois de la Nation,

Toutes les questions suivantes n'ont point de rapport à l'école de Dotten

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à Hagquieres,

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse d'Agons, Agence d'Hagquieres,

d. District

D'Halland,

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

D'environ un quart d'heure de conférence, et contient 20 Maisons catholiques.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

point.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Dem.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Trente deux écoliers.

J. H. G.